

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-341 PROMULGATION

AVIS est donné que le 11 mai 2016, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-341 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux quais de chargement des bâtiments existants implantés sur des terrains d'angle, dans les secteurs industriels* » adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 2 mai 2016.

En conséquence, le règlement numéro 1886-341 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et il est entré en vigueur le 11 mai 2016.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 24 mai 2016.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*